

REGLEMENTS INTERIEURS DES DECHETERIES - ANNEXE 1 : TARIFS APPLICABLES ET QUANTITES ADMISES (OCTOBRE 2021)

Déchets	Particuliers		Professionnels (et associations)		Collectivités	
	Particuliers de la Cdc	Particuliers hors Cdc	Professionnels de la Cdc (1)	Professionnels hors Cdc	Collectivités adhérentes	Collectivités non adhérentes
Encombrants (hors DEEE)	Gratuit ≤ 1 m³ / jour > 1 m³ : 13,64 € / m³	Exclu	13,64 € / m³ (2)	21,82 € / m³	Gratuit ≤ 1 m³ / semaine > 1 m³ / semaine : 13,64 € / m³	21,82 € / m³
Bois	Gratuit ≤ 1 m³ / jour > 1 m³ : 13,64 € / m³	Exclu	13,64 € / m³	18,18 € / m³	Gratuit	18,18 € / m³
Déchets verts	Gratuit	Exclu	13,64 € / m³ ≤ 1 m³ / jour > 1 m³ / jour : exclu	18,18 € / m³ ≤ 1 m³ / jour > 1 m³ / jour : exclu	Gratuit ≤ 1 m³ / semaine > 1 m³ / semaine : exclu	18,18 € / m³ ≤ 1 m³ / semaine > 1 m³ / semaine : exclu
Déchets inertes	Gratuit ≤ 2 m³ par jour > 2 m³ / jour : exclu	Exclu	13,64 € / m³ ≤ 1 m³ / jour > 1 m³ / jour : exclu	18,18 € / m³ ≤ 1 m³ / jour > 1 m³ / jour : exclu	Gratuit ≤ 2 m³ / jour > 2 m³ / jour : exclu	18,18 € / m³ ≤ 1 m³ / jour > 1 m³ / jour : exclu
Ferrailles (hors DEEE)	Gratuit	Exclu	13,64 € / m³	13,64 € / m³	Gratuit	13,64 € / m³
Cartons	Gratuit	Exclu	Gratuit	13,64 € / m³	Gratuit	13,64 € / m³
Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques (DEEE)	Gratuit	Exclu	Gratuit (exclu pour les vendeurs ou distributeurs de ces produits)	Exclu	Gratuit	Exclu
Déchets Dangereux des Ménages	Gratuit	Exclu	Exclu	Exclu	Exclu	Exclu
Huiles minérales de vidange	Gratuit limité à 10 litres par jour	Exclu	Exclu	Exclu	Exclu	Exclu
Huiles alimentaires	Gratuit limité à 10 litres par jour	Exclu	Exclu sauf associations et commerçants ambulants gratuit, mais limité à 20 litres / jour	Exclu	Exclu	Exclu

Les tarifs indiqués dans le tableau ci-dessus sont des tarifs HT pour lesquels s'appliquera le taux de TVA en vigueur au moment de l'émission de l'avis des sommes à payer.

(1) ou professionnel hors Cdc travaillant pour un particulier ou une commune de la Cdc, avec obligation de présentation d'une attestation datée et signée des deux parties (professionnel et particulier ou maire de la commune)

(2) gratuité des dépôts pour l'AIPF pour les seuls déchets encombrants ramassés autour des conteneurs de tri